

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant  
nomination de membres du conseil d'administration de la Faculté  
universitaire des sciences agronomiques de Gembloux**

**A.Gt 17-05-2004**

**M.B. 24-08-2004**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'Etat, notamment l'article 64bis, 7°, remplacé par le décret du 10 avril 1995, article 39, § 1<sup>er</sup> et par le décret du 12 juin 2003, article 40;

Vu l'arrêté royal du 14 septembre 1971 fixant la procédure de désignation des membres du Conseil d'administration des universités et du centre universitaire de l'Etat, notamment les articles 27, modifié par l'arrêté royal du 23 septembre 1975, 33, modifié par l'arrêté de l'Exécutif du 28 mars 1991, 34 et 35,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - MM. Jacques Aerts rue des Houillères 4bis, 5300 Andenne, et Jules Ernoux, rue Haut de Bomel 7, 5003 Saint-Marc, sont nommés au sein du Conseil d'administration de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, en tant que représentants des milieux sociaux, pour une période d'un an prenant cours le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

**Article 2.** - M. Michel De Waersegger, drève de Linkebeek 18, 1640 Rhode-Saint-Genèse, est nommé au sein du Conseil d'administration de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, en tant que représentant des milieux économiques, pour une période d'un an prenant cours le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

Bruxelles, le 17 mai 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,

Mme Fr. DUPUIS

